



KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



CINQUIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 2-N°6 JUIN
2023



KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 2-N°6 JUIN 2023



Bamako, Juin 2023

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

Prof. MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*

- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soiba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*
- Prof. TRAORE Amadou, *Université de Segou-Mali*
- Prof. BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Kindié YALCOUYE, Aldiouma KODIO, Moussa MINTA ANALYSE DU CHAMP LEXICAL DU MARIAGE CHEZ LES BAMANAN DE BAMAKO	pp. 01 – 15
NYANE Bienvenue Germaine, LES PROBLEMES DE SANTE DES FEMMES SAHELIENNES LIES AUX ACTIVITES DOMESTIQUES.....	pp. 16– 37
Aboubacar Sidiki COULIBALY, Ousmane TRAORE WOMEN’S LIBERATION IN THE AFRICAN FEMALE BILDUNGSROMAN: A READING OF CHIMAMANDA N. ADICHIE’S <i>PURPLE HIBISCUS</i> AND SEFI ATTA’S <i>EVERYTHING GOOD WILL COME</i>	pp. 38 – 51
Issa KONTA, <i>Abdelghani El HIMANI</i> , HOLOPHERNE : DE L’IMAGE D’UN CRUEL AU DISCOURS D’UN HUMANISTE DANS <i>JUDITH</i> DE JEAN GIRAUDOUX	pp. 52 – 67
Issifou TARNAGDA, <i>Saïdou LENGLENGUE</i> , LE MORPHEME « BAA » UNE MARQUE DE TEMPS-ASPECT-MODE EN BISA BARKA	pp. 68 – 80
Sékou TRAORE, <i>Lamine SANDY</i> , <i>Kèba SANGARE</i> , EFFETS DES FILETS SOCIAUX SUR LE REVENU DES BENEFICIAIRES DE LA COMMUNE RURALE DE TOUNA AU MALI.....	81 – 93
Antoinette AKPLOGAN, Fatoumata TRAORE, Kadidiatou BOUARE, IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES DES BAS- FONDS SUR LA PRODUCTION AGRICOLE A KAMBILA (KATI)	pp. 94 – 111
Kamory TANGARA, ESPACE DE RENCONTRE(S) ET CONSTRUCTION D’UNE COMMUNAUTE DANS <i>UNE FEMME PRESQUE PARFAITE</i> D’OUMOU AHMAR TRAORE (2017).....	pp. 112 – 128
Zakaria Coulibaly, VIOLENCE AND CRIMINALITY IN AMERICAN MOVIES: AN ANALYSIS OF BRENDAN FLETCHER’S “RAMPAGE: CAPITAL PUNISHMENT” AND JODIE FOSTER’S “THE BRAVE ONE”	pp. 129 – 142
Belko OUOLOGUEM, LA CHARTE DE KURUKAN FUGA : <i>aux origines de la laïcité au Mali</i>	pp. 143 – 155
Issa OUATTARA, Abdoulaye DIAKITE, Issa DIALLO, MODES DE GESTION, EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DES BOUES DE VIDANGE EN COMMUNE I DU DISTRICT DE BAMAKO	pp. 156 – 167
Ibrahim BAGNA, L’APPEL DANS DIFFERENTS TYPES DE LITTERATURE MODERNE ET DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	pp. 168 – 181
Youssouf SACKO, GENDER EFFECT IN THE PRODUCTIONS OF MALIAN LEARNERS OF ENGLISH....	pp. 182 – 195

Alou AG AGOUZOU, Abdoul Karim HAMADOU, UTILISATION DE LA TRADUCTION ARABE/TOUAREG COMME SUPPORT DIDACTIQUE DANS LES ECOLES CORANIQUES AU MALI : ETUDE D'UN EXTRAIT DU TRAITE ABREGE DE DROIT MALEKITE (RISALA)	pp. 196 – 208
N'Bégué KONE, AMADOU H. BA ET LA FRANC-MAÇONNERIE DANS KAÏDARA OU LE RECIT INITIATIQUE.....	pp. 209 – 220
Ismaila Zangou BARAZI, Abdourahamane A. Cisse, Binta KOITA, LE COQ DANS LA CULTURE BAMANA A TRAVERS LES MANUSCRITS DE TOMBOUCTOU : APPROCHE ANTHROPO- LINGUISTIQUE	pp. 221 – 232
Abdoul Moumine BAMBA, EDUCATION ISLAMIQUE ET SON APPORT DANS LA RESOLUTION DE LA CRISE ACTUELLE DU MALI.....	pp. 233 – 244
Samby Khalil MAGASSOUBA, TRADITION DANS <i>SOUS L'ORAGE</i> DE SEYDOU BADIAN ET <i>LA BOITE A MERVEILLES</i> D'AHMED SEFRIQUI : UNE ANALYSE COMPARATIVE.....	pp. 245– 252
Sidi Mohamed Coulibaly, LES ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION DU MALI : POUR L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ÉTAT.....	pp. 253– 268



Vol. 2, N°6, pp. 253 – 268, Juin 2023

Copy©right 2023

Author(s) retain the copyright of this article

ISSN : 1987-1465

Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com

Site : <https://revue-kurukanfuga.net>



*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales*
KURUKAN FUGA

LES ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION DU MALI : POUR L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ÉTAT

Sidi Mohamed Coulibaly

*Ph-D. Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Administratives et Politiques (FSAP)
de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)-E-mail :
sidimohamedcoul@yahoo.com*

Résumé

De son accession à l'indépendance (1960) à nos jours, l'histoire politique du Mali est marquée par une succession de renversements de pouvoirs par l'armée (1968, 1991, 2012, 2020, 2021). Ces bouleversements, consécutifs à des situations de crises, montrent dans une certaine mesure, la fragilité de la démocratie malienne (Sogodogo, 2020, p.5). En effet, la plus récente de ces crises remonte aux événements d'août 2020, qui ont ouvert une nouvelle transition pour le pays après celle de 2012. Cette situation montre à suffisance la nécessité de créer un cadre de débats entre maliens, afin de poser un diagnostic sans complaisance de l'état général du pays et de proposer des réformes en vue de corriger les dysfonctionnements. Ainsi, les Assises nationales de la refondation (ANR) de l'État du Mali, organisées du 11 au 30 décembre 2021, s'inscrivent dans cette dynamique. Ces assises ont permis aux différents participants issus de la société civile et des représentants des partis politiques de discuter sur diverses thématiques relatives aux questions politiques et institutionnelles, électorales, économiques, sociales, sécuritaires, etc. Ces questions sont généralement au cœur des conversations des Maliens, tout comme elles sont au centre des débats dans les médias privés et sur les forums internet (Gavelle, Geramons et Traoré, 2013, p.23). Cependant, une transition n'ayant pas vocation à durer (Thiriou, 2002, p.278), il est clair que l'une des attentes de la majorité des Maliens est la bonne application des recommandations phares des ANR par les autorités actuelles. La présente étude fait un diagnostic de l'état d'avancement des recommandations des ANR. Pour y parvenir, nous avons réalisé des entretiens entre octobre et novembre 2022 auprès de dix personnes. Comme résultats, il ressort de ces entretiens que les ANR servent de moyens de légitimation non seulement des autorités de transition mais également des réformes en cours.

Mots clés *Assises Nationales de la Refondation ; Etat ; Mali ; Réformes ; Transition.*

Abstract

From its accession to independence (1960) to the present day, the political history of Mali is marked by a succession of reversals of power by the army (1968, 1991, 2012, 2020, 2021). These upheavals, following crisis situations, show to a certain extent the fragility of Malian democracy (Sogodogo, 2020, p.5). Indeed, the most recent of these crises dates back to the events of August 2020, which opened a new transition for the country after that of 2012. This situation sufficiently demonstrates the need to create a framework for debate between Malians, in order to pose an uncompromising diagnosis of the general state of the country and to propose reforms with a view to correcting dysfunctions. Thus, the National Assembly for the Refoundation (ANR) of the State of Mali, organized from December 11 to 30, 2021, is part of this dynamic. These meetings allowed the various participants from civil society

and representatives of political parties to discuss various themes relating to political and institutional, electoral, economic, social, security, etc. issues. These questions are generally at the heart of conversations among Malians, just as they are at the center of debates in the private media and on internet forums (Gavelle, Geramons and Traoré, 2013, p.23). However, as a transition is not intended to last (Thiriot, 2002, p.278), it is clear that one of the expectations of the majority of Malians is the proper application of the flagship recommendations of the ANRs by the current authorities. This study makes a diagnosis of the state of progress of the recommendations of the ANRs. To achieve this, we conducted interviews between October and November 2022 with ten people. As the results have shown, it was revealed from the interviews that the ANRs serve as a means of legitimizing not only the transitional authorities but also the reforms in progress.

Keywords: Mali, National Meetings of Refoundation ; State ;; Reforms; Transition.

Cite This Article As : Coulibaly, S.M. (2023). Les assises nationales de la refondation du Mali : pour l'émergence d'un nouvel Etat 2(6) (<https://revue-kurukanfuga.net/> Les assises nationales de la refondation du Mali : pour l'émergence d'un nouvel Etat.pdf

Introduction :

Depuis août 2020, le Mali vit une nouvelle transition suite au renversement du régime du président de la République Ibrahim Boubacar Keita par le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), dirigé par le colonel Assimi Goïta. Ce renversement est le parachèvement de la lutte du principal mouvement d'opposition, le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (*M5-RFP*) qui, pendant des jours, a appelé les populations à la désobéissance civile (Sogodogo, 2020, p.3). Le Mali s'est heurté à de nombreux problèmes, tant dans la mise en place concrète de la démocratie que dans son adaptation à sa société (Roy, 2005, p.573), ce qui expliquerait la multitude de transitions qu'a connue le pays depuis son indépendance. Cependant, selon de nombreux observateurs de la vie politique malienne, la profondeur de la crise actuelle nécessite de véritables réformes institutionnelles et structurelles dans la gouvernance de l'État. C'est ainsi que dès les premières heures des événements du 18 août 2020 le Colonel Major Ismaël Wagué, alors porte-parole du CNSP, n'a pas hésité à justifier la réaction de l'armée par la situation que le pays traversait du fait de la mauvaise gouvernance. Les militaires ont ensuite appelé la société civile et les mouvements politiques à travers leur porte-parole à créer les meilleures conditions d'une Transition politique civile conduisant à des élections générales crédibles dans un délai raisonnable. Cet appel marquait déjà un signe d'ouverture à l'endroit de toutes les composantes de la société malienne afin de se concerter autour d'une seule vision ; celle du changement et des réformes globales selon les autorités.

Cependant, il faut rappeler que c'est après la deuxième phase de la transition intervenue suite aux événements de mai 2021¹, que certains acteurs principaux du M5-RFP ont vu leur implication effective dans la gestion des affaires de l'Etat. A la suite, le Plan d'Action du Gouvernement adopté en août 2021, a prévu la réalisation de réformes globales sous une approche holistique. La question de la refondation de l'Etat est devenue une réalité à travers la tenue d'Assises Nationales du 11 au 30 décembre 2021 aux niveaux communal, local, régional, national et international pour les maliens établis à l'Extérieur.

En effet, selon le Petit Larousse, la refondation au sens restreint est l'action de refonder un parti politique, un syndicat, etc. (2007, p.910).

Dans le sens d'un Etat, il s'agit de refonder un ensemble. Autrement dit, de construire l'intérêt collectif de chaque groupe humain (du microsocial au planétaire et pas seulement au niveau de l'« Etat »). Cette action implique de prendre en compte la diversité des intérêts et aspirations qui s'expriment, d'en organiser l'expression et la confrontation, la concertation et si possible la synthèse, afin d'en dégager des orientations, des politiques, des mesures acceptées, ou du moins acceptables, par la majorité de la population et qui pourront être mises en œuvre par des institutions opérant à la fois par adhésion, persuasion, mais aussi par contrainte (Bauby, 2012, p.245). La refondation représente pour les maliens, ce que l'union française constituait pour De Gaulle et ses compagnons au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Turpin, 2010, p.5).

C'est pourquoi, dès l'entame des ANR, la confiance des autorités était grande, car le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta lançait : « Les Assises Nationales de la Refondation de l'État du Mali constitueront un moment privilégié d'examen collectif de conscience et de prospective, un événement précurseur du processus de renaissance de notre pays ». Cette volonté politique affirmée de rendre exécutoires les recommandations et le caractère inclusif du processus qui a concerné tous les segments de collectivités à savoir les communes, les cercles, les régions, et même la diaspora marque un signal fort.

Ainsi, l'objectif général de ces Assises visait à faire un état de la nation et d'engager un véritable processus de refondation de l'Etat.

De manière spécifique, il s'agissait de tirer les leçons apprises à travers la synthèse des conclusions, recommandations et résolutions des différentes rencontres, forums, assises

¹ Cette deuxième phase appelée rectification est marquée par le renversement du Président Bah Ndaw et son gouvernement ; remplacé par le Vice-président Assimi GOITA.

nationales, états généraux, Conférence d'Entente Nationale, Dialogue national inclusif (DNI), Journées de concertations nationales sur la Transition. Il faut nécessairement mettre à jour les préoccupations actuelles des maliens et des maliennes ; proposer un nouveau contrat national de stabilité sociale, politique, sécuritaire et économique tiré de expérience en matière de gouvernance. Cela suppose une compréhension commune des enjeux et défis pour le meilleur choix des réformes ; recueillir les préoccupations fondamentales, les propositions concrètes et choix de réformes des acteurs locaux, régionaux, nationaux et des maliens établis à l'extérieur. Il faut aussi établir l'ordre de priorité des réformes globales à opérer dans le cadre de la Refondation de l'Etat et identifier les actions à caractère exécutoire avec un chronogramme précis ; mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations retenues. Enfin, tenir les états généraux de la migration ; proposer des éléments de réformes en vue de la révision de la Constitution du 25 février 1992.

Au regard des enjeux du pays, la question ci-après mérite d'être posée à savoir : comment ces Assises peuvent constituer une réelle perspective pour la construction du Mali Kura (*Mali nouveau*). Le Mali Kura s'entend comme une nouvelle forme de gestion du pouvoir et des ressources du pays, au mieux de l'intérêt supérieur de l'Etat et du peuple (Togola, 2022, p.8).

Autrement dit, en quoi ces Assises Nationales constituent-elles un moyen de légitimation des reformes en cours et des Autorités de Transition ?

Cette interrogation conduit à l'hypothèse que les ANR constituent le point de départ de la construction d'un autre Mali. Pour parvenir à cette démonstration, l'étude s'appuie sur les résultats des entretiens réalisés entre octobre et novembre 2022 dans le district de Bamako auprès de dix personnes. L'analyse qualitative et la consultation d'ouvrages, d'articles scientifiques et de presse ont été les étapes clés de cette réflexion.

Après la présentation de la méthodologie, l'étude expose les résultats et discussions ; puis termine par une conclusion.

1. Méthodologie

La recherche documentaire et les entretiens semi directs ont été les principales étapes de cette réflexion.

L'analyse documentaire a consisté à la collecte et à l'exploitation des ouvrages, articles scientifiques et de presse relatifs aux thématiques des assises populaires et des transitions politiques.

Les entretiens semi directs ont concerné dix personnes dont un conseiller technique auprès du Ministre malien de la Refondation de l'Etat, chargé des relations avec les Institutions ; un conseiller technique à la Primature du Mali ; un ancien Ministre de la Fonction Publique du Mali, trois enseignants-chercheurs, deux leaders de l'ancienne majorité présidentielle, deux leaders de mouvements de soutien à la transition en cours. Ces contributions ont permis d'apprécier l'état d'avancement des recommandations des ANR et les différentes perceptions. Les personnes interviewées ont préféré l'anonymat en raison de leur statut.

2. Résultats

Les données collectées à travers la revue bibliographique et les entretiens, ont été analysées, commentées et exploitées conformément aux thématiques abordées dans l'étude. L'objectif recherché à travers l'organisation d'assises est de faire un diagnostic approfondi de la situation du Mali.

2.1. Les ANR : comme un moyen de légitimation des différentes reformes

La légitimité, dérivant du latin « *lex* » « *legis* », pourrait se définir comme la « qualité de ce qui est juste », de ce qui correspond à un droit supérieur, c'est-à-dire un ensemble de principes directeurs visant la recherche d'une vie harmonieuse autour d'un centre d'intérêt. Ce droit supérieur a pu être identifié au cours des âges au droit divin. Ce qui est légitime est légal car fondé sur le droit que ce soit le droit naturel, le droit coutumier ou le droit moderne » (Sanou, Bruno, 2008, p.11).

En cela, les recommandations des Assises Nationales de la Refondation peuvent être considérées comme légitimes, puisqu'elles résultent d'une consultation populaire qui a réuni une bonne partie des couches de la société malienne, de la base au sommet.

Selon le conseiller technique du Ministre en charge de la Refondation :

Les 13 thématiques discutées lors des travaux des Assises Nationales ont donné lieu à 517 recommandations traduisant des orientations stratégiques en vue de poser les bases de la refondation à travers un meilleur alignement des politiques publiques sur les priorités des maliens à court, moyen et long terme. Ces recommandations ont ensuite été regroupées autour de cinq (05) axes prioritaires dans

le document de Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031), assorti de Plans d'Actions de la Refondation de l'Etat (PARE 2022-2026) et des Plans d'Actions Prioritaires et Prioritaires Complémentaires du Gouvernement de Transition (2022-2024)². (SK, Conseiller Technique du MRE).

La refondation, étant un long processus qui s'étend sur plusieurs années, ne peut être achevé par un gouvernement de Transition. En effet, celui-ci se caractérise comme une période intermédiaire entre deux régimes institués (Thiriot C, 2002, p.279). C'est pourquoi dans le CSRE (2022-2031) et son PARE (2022-2026), les actions à mener dans le cadre la refondation de l'Etat ont été hiérarchisées en actions prioritaires à réaliser durant la période Transition.

Une évaluation à mi-parcours permettra de faire un mini diagnostic de l'état de mise en œuvre desdites recommandations, en termes d'actions prioritaires déjà réalisées (A) ; et d'actions prioritaires en cours de réalisation (B).

2.1.1 Les actions prioritaires déjà réalisées par les Autorités de Transition

L'une des recommandations phares des ANR est l'amélioration de la gouvernance étatique à travers des réformes politiques et institutionnelles. Car la crise actuelle nécessite la recherche de nouveaux rapports entre l'Etat et la société. A cet effet, en droite ligne des recommandations de l'axe stratégique n°1, la relecture de la loi électorale a abouti à la promulgation de la loi n°2022-019 du 24 juin 2022. La nouvelle loi prend en compte la création d'une Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE). Cette Autorité est désormais l'unique organe de gestion des élections en lieu et place de la Direction Générale aux Elections (DGE) et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Pour rappel, c'est suite à la publication des résultats des élections législatives du 30 avril 2020, que les contestations ont commencé. Les manifestants dénonçaient les différences entre les résultats provisoires annoncés par le

² Pour la Refondation de l'Etat du Mali, cinq axes stratégiques ont été dégagés dont :

- Axe stratégique n°1 : Gouvernance, Réformes politiques et institutionnelles ;
- Axe stratégique n°2 : Défense, Sécurité, Paix, Réconciliation et Cohésion sociale ;
- Axe stratégique n°3 : Croissance économique et Développement durable ;
- Axe stratégique n°4 : Capital humain, Genre et Inclusion sociale ;
- Axe stratégique n°5 : Jeunesse, Sport, Culture, Artisanat, Tourisme et Construction citoyenne.

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et ceux définitifs publiés par la Cour Constitutionnelle.

Un responsable d'un parti politique de l'opposition s'étonnait en ces termes :

Comment comprendre qu'une communauté choisisse une personne pour la représenter, et que la Cour décide de passer outre ce choix ? L'élection est censée apporter l'alternance au niveau de l'élite politique et dans la façon de gouverner. Finalement au Mali l'élection n'a plus de sens dans ce pays. Pour moi en tout cas l'évènement déclencheur fut ces élections législatives. (OA, membre d'un parti de l'ancienne opposition).

En lisant l'axe stratégique n°2 ; l'on constate que la militarisation de la police et le développement de nouveaux partenariats militaires avec les puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du pays sont effectifs. Concernant ce dernier point, le partenariat militaire avec la fédération de Russie a été nettement renforcé ; même si selon un universitaire :

Le partenariat avec la Russie n'est pas nouveau. Il remonte aux années d'après l'indépendance. Cette transition a une politique de communication qui permet de manipuler facilement l'opinion nationale sinon en vérité ce n'est pas nouveau. La preuve est que la majeure partie de nos cadres supérieurs ont été formés en Ex-URSS. Même nos équipements militaires viennent de là-bas ! (JFC, Universitaire).

Les axes n°3 et 4 ont aussi connu des réalisations à travers entre autres la relance des activités du Chemin de fer pour le désenclavement intérieur et extérieur et la promotion des emplois et l'économie locale ; le maintien du Service National des Jeunes pour les nouveaux admis aux concours de la Fonction publique. Aussi, la moralisation du concours d'accès à la fonction publique ; l'organisation d'une conférence sociale pour négocier un pacte social de stabilité et de croissance sont effectives selon le Conseiller à la Primature.

A contre-courant de ce point de vue, monsieur AB, affirme :

Il y a plus de la propagande dans les actions de se gouvernement. Comment lancer les chemins de fer après après autant d'années d'arrêt ? On sait que les rails, les wagons, sont à refaire. L'on se cache derrière ces ANR pour tromper les maliens. La vérité finira par triomphée. L'on se souvient encore de cette histoire de chemin de fer pendant la campagne présidentielle de 2018 avec les wagons sud-africains pour pousser les maliens à voter en faveur du Président IBK. Qu'est-ce que cela a donné après ? (Jeune leader politique).

Par contre selon un jeune leader de l'ancienne majorité présidentielle :

La relance du chemin va contribuer réduire le chômage et soutenir l'économie nationale. Je reconnais que parmi les facteurs qui ont conduit rapidement en disgrâce le régime de l'ancien Président IBK après sa réélection en 2018, il faut noter surtout la dégradation de la situation économique, la gestion clanique des affaires publiques, l'injustice, la corruption, l'impunité et les inégalités de traitements entre les différentes catégories de fonctionnaires. Les revendications des syndicats de magistrats, d'enseignants et des travailleurs ont perduré durant des mois sans réponse appropriées de la part du régime. Elles se sont élargies et ont favorisé la création et le renforcement du principal mouvement d'opposition ; le M5-RFP. (SKB, jeune leader politique).

C'est ce phénomène que Dobry a appelé « *transactions collusives* » pour expliquer le processus de contagion des groupes sociaux en sociologie des crises politiques (1986, p.320). Ainsi, la transition actuelle semble être proactive sur ces questions. Ce qui peut expliquer la situation de certaines actions prioritaires en cours de réalisation.

2.1.2. Les actions prioritaires en cours de réalisation

Dans le domaine de la gouvernance, des réformes politiques et institutionnelles ; la rédaction d'une nouvelle constitution est en cours. L'avant-projet de Constitution a été présenté aux autorités depuis le 12 octobre 2022 par la Commission de Rédaction de la Nouvelle Constitution (CRNC). Le vote par referendum de cet avant-projet apportera des changements profonds dans la gouvernance du pays. L'une des réformes majeures est la consécration de la reconnaissance des légitimités traditionnelles. Ces légitimités sont des gardiennes des valeurs de la société car elles contribuent au renforcement de la cohésion sociale et à la gestion des conflits. Elles sont sources d'apaisement car, bénéficient de la confiance des populations à la base. Selon un universitaire opposé à la transition :

La révision constitutionnelle n'est pas l'œuvre d'une transition, elle doit organiser les élections puis laisser le soin de la révision au régime démocratiquement élu. Ces militaires ne peuvent pas asseoir leur légitimité sur une assise dite nationale. La constitution actuelle comporte des lacunes qui doivent être corrigées. Mais ce travail ne relève pas d'une transition encore une fois. Le moment venu, nous nous battons avec les moyens de droit pour nous faire entendre. (AN).

La gouvernance est un processus d'apprentissage constant qui requiert une construction patiente et concertée. Ce processus dynamique s'enrichit à l'épreuve des évolutions et des conjonctures sociopolitiques tant au niveau local, national qu'international. A cet égard, il importe de

promouvoir l'émergence d'une nouvelle façon de penser l'action publique locale au plan économique, sociopolitique en tenant compte des aspirations de la masse. Une telle vision suppose la connaissance et la reconnaissance de chaque catégorie d'acteurs, de ses rôles et prérogatives, du nécessaire dialogue entre elles.

La reconnaissance de la place et du rôle des légitimités traditionnelles serait une forme d'adaptation de l'Etat aux réalités socioculturelles du pays, car le Mali comme ses voisins de l'Afrique de l'Ouest, connaissent également le système de lignées issu de la période précolonial (Loada., Weatley, 2015, p).

Parmi les actions prioritaires de l'axe stratégique n°1 en cours de réalisation, figurent également le rapprochement des administrations judiciaires des populations et, l'intégration de l'imprescriptibilité des infractions en matière de délinquance financière dans le code de procédure pénale. L'accès au service public de la Justice et la lutte contre l'impunité sont des préoccupations exprimées par les maliens lors des travaux des ANR.

Les autres actions prioritaires des axes stratégiques n°2 à 5 sont en cours de réalisation telles que celles visant le renforcement de la coopération entre les populations, l'administration et les forces de sécurité, la consolidation des relations de confiance entre les FSD et les populations (poursuite de la mise en œuvre de la police de proximité). Le conseiller du Ministre précise que l'un des points phares est-:

L'identification et la mise en œuvre des réponses adéquates aux priorités pour la stabilisation et le retour à la paix dans un court terme ; le développement d'un réseau d'infrastructures ferroviaire et fluvial (réalisation des projets routiers et mise en place d'un programme d'entretien routier). Sont également en cours le développement des infrastructures de stockage, de commercialisation d'eau potable dans les villages (réalisation des systèmes d'adduction d'eau potable et sommaires (AEP /AES) et le développement d'une centrale solaire de 48 mwc avec stockage à Soussoukoro). L'enrôlement biométrique de tous les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités ainsi que les Forces armées et de sécurité afin de prévenir la fraude (projet de Système Intégré de Gestion des Ressources humaines de l'Etat et des Collectivités Territoriales (SIGRH) ; et la prise en charge des conclusions du Comité d'experts chargés de l'élaboration du programme national d'éducation aux valeurs (programme d'éducation aux valeurs). (KS)

L'on peut noter que l'application intégrale des actions prioritaires est non seulement un moyen de légitimation des Autorités, mais aussi servira de baromètre à l'évaluation de cette transition à l'heure du bilan.

2.2. Les ANR : comme un moyen de légitimation des Autorités de Transition

Parmi les actions prioritaires inscrites à l'axe stratégique n°2, le développement de nouveaux partenariats militaires avec les puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali ; semble avoir été la clé pour la montée de la cote de popularité de cette Transition. C'est à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition intervenue après les événements de mai 2021 que la diplomatie malienne a pris une nouvelle posture. Ce changement de paradigme c'est traduit par une nouvelle orientation de la politique étrangère malienne autour de trois principes clés à savoir : le respect de la souveraineté du Mali ; le respect des choix stratégiques et le choix des partenaires opérés par le Mali ; et la défense des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises. Lors de la cérémonie d'ouverture des travaux de la 3^{ème} réunion du Groupe de Suivi et de Soutien à la Transition au Mali (GST-MALI) à Lomé le mardi 6 septembre 2022, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali, déclarait ceci : « Dans le cadre de nos rapports avec nos partenaires, il est important de comprendre que **le Mali nouveau** n'acceptera pas qu'on puisse nous imposer des agendas, qu'on puisse nous imposer notre propre agenda, nos priorités ; qu'on puisse nous imposer des diktats ». (AD)

La matérialisation de ces principes s'est illustrée à travers une nouvelle posture dans les rapports avec les autres et un renforcement de la coopération dans le domaine militaire avec d'autres partenaires stratégiques.

2.2.1. Une nouvelle posture dans les rapports avec les autres

Les événements d'août 2020 et d'avril 2021 ont fait l'objet de condamnation par la communauté internationale, dont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la France. Après l'échec des différentes négociations entreprises, la CEDEAO et l'UEMOA ont fini par imposer des sanctions au Mali (Sogodogo, 2022, p.7). La France de son côté, attaché au respect de la démocratie, a multiplié les messages de condamnation. Le Président français, Emmanuel Macron à la suite des événements d'avril 2021 dénonçait : « Un coup d'Etat dans le coup d'Etat inacceptable qui appelle à des sanctions ». Une autre source de tension est la déclaration faite par Paris de réduire le dispositif de l'opération Barkhane en juin 2021.

Face à ces réactions venues de la communauté internationale qui était originellement permissive sur la gestion politique des États a fait désormais de la légitimité démocratique une condition

de reconnaissance des gouvernements (Gbati, 2011) ; les Autorités de Transition ont su jouer sur la fibre nationaliste en appelant les populations à rester soudées derrière elles.

Le Premier ministre malien, Choguel Kokalla Maïga qualifiait la décision de Paris d'« abandon en plein vol » à la tribune des Nations-Unies en septembre 2021. La France est accusée de néocolonialisme et paternaliste pour certains (Togola, 2022, p.25). Le Mali est considéré comme étant victime d'un complot de la part de la communauté internationale ; dont l'objectif est de permettre la partition du pays pour s'accaparer des ressources. Dans la même veine, des discours se multipliaient sur le plan diplomatique en réaction aux propos de la communauté internationale pour galvaniser les populations. La question du respect de la souveraineté, si chère aux maliens est mise en avant. Des mouvements et associations de la société civile, comme Y-èr-è w-olo Ton³ ont contribué à animer la tension. Patricia McFadden, notait qu'au sud de l'Afrique, en particulier, mais d'une façon générale à travers le continent africain, le nationalisme a été central pour imaginer à nouveau et pour reconfigurer la capacité d'agir humaine. Il a profondément influencé la politique dans les domaines privé et public. Il a également remodelé et transformé la signification et la texture politiques de l'espace géopolitique, imprégnant chaque région d'un caractère très particulier en termes de présence africaine, durant la dernière période coloniale et la période néocoloniale (2008, p.167).

Ainsi, l'on remarque que bien avant la tenue des ANR, le sentiment nationaliste avait pris l'envol.

En faisant de la souveraineté une question prioritaire, l'axe stratégique n°2 du CSRE légitime la démarche des autorités dans leur rapport avec les autres partenaires. La nouvelle posture se manifeste surtout sur le terrain de la politique étrangère et en matière de sécurité. Sur le terrain, l'armée autrefois qualifiée de grande muette est aujourd'hui sortie de son silence. La Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées (DIRPA) multiplie des communiqués sur les opérations militaires depuis fin 2021 pour rassurer les populations. Pour ce soutien aux autorités de transition :

Le rapport de force semble être favorable aux forces armées maliennes et nous sommes fiers de la montée en puissance de nos forces. Les ANR ont permis de rapprocher les maliens de leur armée. Les FAMAs sont désormais capables d'assurer la sécurité de l'ensemble du territoire ; et la présence des

³ Yewolo s'est fait connaître en 2020 en organisant des rassemblements très suivis à Bamako et ailleurs pour demander le départ des forces françaises Barkhane

forces internationales depuis 2013 n'a pas permis de calmer la situation. Les maliens à travers les ANR ont donné quitus aux militaires de prendre leur responsabilité. (SYC)

En analysant cette immixtion de l'armée sur la scène politique malienne, l'on peut noter avec certains chercheurs que le vent de démocratisation qui a soufflé sur l'Afrique au début des années 1990 avait entrepris de battre en brèche les fondements théoriques de validation des coups d'État, en particulier de l'école développementaliste qui considère que l'intervention des militaires en politique n'est pas par nature contraire aux pratiques démocratiques (Guèye, 2009, p.10). Les représentants de cette école ont une lecture « réaliste » du phénomène des coups d'État. Pour Daniel Lerner et Richard Robinson, l'intervention en politique des militaires, quelles qu'en soient les formes, peut aller dans le sens du développement économique et/ou de la modernisation politique de ces pays (Lerner, Robinson, 2012, p.14). Cette conception semble être partagée par une bonne partie de la population malienne qui n'aspire qu'à la paix à travers la lutte contre le terrorisme. Les maliens veulent recouvrer la plénitude de leur territoire. En cela, la matérialisation de la question de souveraineté inscrite à l'axe stratégique n°2 du CSRE, contribue à légitimer davantage cette Transition. Selon CTT, l'armée est la seule force capable de ramener cette souveraineté perdue.

En plus de la souveraineté, l'axe stratégique n°2 prévoit notamment le développement de nouveaux partenariats militaires avec d'autres puissances militaires.

2.2.2 Le renforcement de la coopération militaire avec d'autres partenaires stratégiques

Il est clair qu'aujourd'hui, le partenaire stratégique du Mali, le plus important dans le domaine sécuritaire est la Russie. En effet, les relations entre les deux pays remontent à un passé lointain (—Ronzon, 2021, p.22). La fin de l'époque coloniale a donné l'occasion aux deux superpuissances de l'époque, les Etats-Unis et l'URSS d'étendre leur influence sur le continent africain. Après la proclamation de l'indépendance en 1960, le premier Président Modibo Keita, affirme son attachement au socialisme et réclame le départ des troupes françaises en évacuant les bases militaires de Bamako, Kati, Gao et Tessalit le 20 janvier 1961. C'est alors le début d'une coopération multiforme se traduisant par le financement de grands chantiers comme la construction du stade omnisports de Bamako et de l'Ecole Nationale d'Administration, l'octroi de bourses d'études gratuites, la fourniture d'équipements militaires et l'envoi d'instructeurs pour apprendre les modes d'utilisation et d'entretiens des matériels ; etc.

Selon l'universitaire AM :

Le renforcement de la coopération militaire avec la Russie n'est qu'une répétition de l'histoire par les Autorités de Transition. C'est l'annonce faite par Paris en juin 2021 de réorganiser son dispositif sécuritaire dans le cadre de l'opération Barkhane qui a précipité ce renforcement. Vous vous rappeler [en](#) novembre 2021, à la faveur d'une rencontre entre les deux ministres des affaires étrangères, celui du Mali précisait que jusqu'à 80% des équipements de l'armée malienne sont d'origine russe.

Le Ministre malien déclarait en ces termes : « Chaque fois que le Mali a été dans des situations difficiles depuis notre indépendance, la Russie a toujours été avec nous. Nous sommes dans une situation difficile et nous nous tournons encore vers cet ami pour qu'il puisse nous aider à en sortir ». Les livraisons d'équipements militaires ces derniers mois relèvent de cette demande d'aide de la partie malienne ; car le ministre russe des affaires étrangères rassurait à l'époque que Moscou continuerait à livrer : « des équipements, des munitions, des armements et à former des officiers maliens pour que le Mali puisse se défendre efficacement contre la menace terroriste ».

L'on retient de cette coopération qui ressort des A NR que les deux pays conçoivent ensemble un cadre approprié de relation bilatérale, qui est d'autant nécessaire dans un monde en plein bouleversement.

La diversification du champ de partenariat dans le domaine militaire telle qu'annoncée dans l'axe n°2 du CSRE, se traduit à travers la nouvelle politique étrangère du pays.

Pour DLM :

Ces actions sont couramment diffusées par les médias publics et privés. La communication de masse est désormais la meilleure technique pour atteindre une bonne couche de la population. Dans les débats télévisés et radiodiffusés, les autorités tiennent comme source de leurs actions : les ANR voulues par les maliens. Ceci est une façon non seulement de légitimer les réformes, mais aussi de se légitimer soi-même.

-Discussion

Pour d'autres, la Transition souffre de légitimité car les ANR ne peuvent exprimer la volonté du peuple malien dans sa majorité.

En se référant à l'histoire politique des pays d'Afrique subsaharienne, l'on remarque que les concertations nationales des années 1990, sont une invention, une contribution africaine à la

théorie de la démocratisation (2009, p.11). De ce point de vue, pouvons-nous considérer les ANR comme démocratique ? Cette question pour faire l'objet de prochaines études.

Conclusion

En conclusion, cette réflexion a permis de faire un aperçu sur l'état d'avancement des recommandations des Assises Nationales de la Refondation de l'Etat en termes d'actions prioritaires. En effet, à la différence des anciennes rencontres depuis 1991, trois particularités essentielles des ANR attirent l'attention. En plus de la démarche politique, elles sont d'abord parties de la base vers le sommet pour recueillir les préoccupations ; ensuite elles ont tiré les enseignements des précédentes ; enfin elles se caractérisent par une réelle volonté politique d'accompagnement. Cette volonté politique se traduit a priori par les différents mécanismes de suivi et de contrôle de l'application des différentes recommandations. Ainsi, au premier niveau se trouve le Comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations, institué auprès du Président de la Transition ; au second niveau, un Conseil d'Orientation de la Refondation de l'Etat sous l'autorité du Premier ministre ; au troisième niveau, un Comité de pilotage stratégique de la Refondation de l'Etat sous l'autorité du ministre de la Refondation de l'Etat et ; enfin des Comités techniques de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action sectoriel de la Refondation de l'Etat animés par les Secrétaires généraux des différents départements ministériels.

Cependant, notre réflexion s'est faite autour de deux axes majeurs :

En premier lieu, elle a considéré les ANR comme une source de légitimation des différentes réformes en cours par les Autorités de Transition malienne.

Ces Assises ayant permis de rassembler plusieurs composantes de la société durant un mois, peuvent être considérées comme légitimes. Aussi, l'approche dite « *Bottom up* » a prévalu pour recueillir les préoccupations de la majorité des couches présentes.

Cependant, la refondation étant un long processus contrairement à la Transition, qui est une période courte, les 517 recommandations des ANR ont été rassemblées autour de cinq (5) axes stratégiques dans le CSRE (2022-2031)⁴, le PARE (2022-2026)⁵, le PAPGT (2022-2024)⁶ et le PAPGT (2022-2024)⁷. Des actions prioritaires à mener dans le cadre la refondation de l'Etat ont été hiérarchisées en actions prioritaires (210 au total) à réaliser durant la période Transition (55 durant les 24 mois de la Transition et les 155 au-delà). Parmi ces actions, certaines sont

⁴ Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat.

⁵ Plan d'Action de la Refondation de l'Etat.

⁶ Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement de Transition.

⁷ Plan d'Actions Prioritaires Complémentaires du Gouvernement de Transition

entièrement réalisées tandis que d'autres sont en cours de réalisation. En termes de réalisations, il convient de citer entre autres, la relecture de la loi électorale ; la mise en place d'un organe unique indépendant de gestion des élections. La rédaction d'une nouvelle Constitution n'est plus qu'une question de temps car son avant-projet est déjà effectif.

En second lieu, la réflexion a démontré en quoi les ANR contribuaient à asseoir la légitimité des Autorités de Transition.

Le développement de nouveaux partenariats militaires avec les puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali ; inscrit dans l'axe stratégique n°2 a eu un impact positif sur la popularité des Autorités de Transition. La nouvelle orientation diplomatique est née de la tension avec la France, partenaire historique du Mali. Ainsi, la Russie a su tirer profit de cette situation en se positionnant à nouveau comme le partenaire privilégié actuel du Mali, surtout dans le domaine militaire. L'une des différences entre l'opération Barkhane et la méthode Russe, serait certainement la communication. L'armée malienne communique plus sur les succès militaires depuis le renouvellement du partenariat avec la Russie. Ce qui renforce davantage la confiance des populations à cette Transition, contrairement aux régimes démocratiquement élus.

Aussi, le peuple malien étant d'un certain nationalisme historique, les trois principes clés fondant sa diplomatie sonnent comme une fierté. Il s'agit du : le respect de la souveraineté du Mali ; du respect des choix stratégiques et du choix des partenaires opérés par le Mali ; et de la défense des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises. Ces principes sont toujours rappelés par les Autorités de transition en l'occurrence, le ministre des affaires étrangères.

Autant d'éléments qui renforcent l'admiration des populations envers les Autorités d'après nos entretiens.

Références

Biléou Sakpane-Gbati, (2011), " La démocratie à l'africaine", *Dialogues pour réinventer la démocratie*, Vol 13, N°2, 2011

Daniel Lerner, Richard Robinson, (1960). Swords and Ploughshares. The Turkish Army as a Modernising Force, *World Politics*, n° 13, p. 14-19

Dobry, Michel, (1986). Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 320 p.

Gavelle, Julien, Johanna Siméant-Germanos, et Laure Traoré. (2013). Le court terme de la légitimité : prises de position, rumeurs et perceptions entre janvier et septembre 2012 à Bamako. *Politique africaine* 130, n° 2 : 23-46.

Gueye Babacar, (2009). La démocratie en Afrique : succès et résistances. Pouvoirs /2 (N°129), Pages 5 à 26, Editions Le Seuil démocratiques en Afrique de L'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques

Patricia McFadden, (2008). Les limites du nationalisme : citoyenneté et État (Le nationalisme comme idéologie anticoloniale : une contextualisation) », Dans *Tumultes*, 2 (n° 31), pages 167 à 183.

Sogodogo, Abdoul. (2020). La démocratie dans la rue au Mali ? Policy Paper. Bamako, Pp.4-5.

Thiriote, Céline. (2002). Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique: éléments de réflexion à partir du cas du Mali. *Revue internationale de politique comparée* 9, n° 2: 277-95.

Togola. Kawélé., (2022) : *Le mensonge, l'hypocrisie et la condescendance comme mode de domination Occidentale dans les Relations Internationales.*, Tropic.

Turpin Frédéric. (2010). L'Union pour la Nouvelle République et la Communauté franco-africaine : un rêve de puissance évanoui dans les sables algériens ? (1958 – 1961) Dans *Histoire Politique* 3 (n° 12) 12), pages 5 à 5 Éditions Centre d'histoire de Sciences Po DOI 10.3917/hp.012.0005.

Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat du Mali (2022-2031).

Mis en forme : Police par défaut, Police :Français (Mali)

Code de champ modifié

Code de champ modifié